

Groupama n'assure pas les risques liés aux OGM

Par Christophe NOISETTE

Publié le 18/12/2010, modifié le 09/03/2026

La Confédération Paysanne du Gers, dans le Sud-Ouest, a diffusé un courrier que reçoivent les paysans du département assurés chez Groupama. Dans le contrat, il est écrit explicitement : « [...] *Sont exclus de la garantie les dommages dus aux organismes génétiquement modifiés : les dommages résultant de l'utilisation ou de la dissémination d'OGM, tels que définis par l'article L 531-1-2 du code de l'Environnement ou résultant de la mise en place sur le marché de produits composés en tout ou partie d'OGM* ».

Adresse de cet article : <https://infogm.org/groupama-nassure-pas-les-risques-lies-aux-ogm/>